



Le 30 juin 2011

Voici les deux premières consignes* de soutien d'étiage du Lot domanial envoyées à EDF, ce matin, par l'Entente Lot. La première prendra effet dès demain matin, 1er juillet 2011, 8h. La seconde prendra le relais à partir du lundi 4 juillet 8h, sauf en cas de consigne modificatrice.

Merci de votre vigilance à tous, pour que cet étiage exceptionnel se passe dans les meilleures conditions possibles.

Par ailleurs je vous invite à consulter le nouveau site internet de l'Entente Lot : <http://www.valleedulot.com> et notamment sa toute nouvelle section "la vie de la rivière" (onglet en haut à droite) qui permet d'allier cartographie et suivi des débits du bassin, indépendamment du producteur de données (accessible aussi directement via l'adresse : <http://debits.valleedulot.com>). L'application carto-débit et le site internet verront progressivement leurs fonctionnalités et leurs contenus augmenter dans les prochains mois.

** Cette consigne correspond au débit instantané en deçà duquel EDF ne peut descendre à l'aval d'Entraigues-sur-Truyère (confluence Lot et Truyère), conformément à la convention de soutien d'étiage en service depuis 1989 (modifiée en 1995).*

Cette convention permet de réalimenter le Lot domanial au-delà du débit minimal imposé aux concessions hydroélectriques sur la Truyère et le Lot amont. Rappelons que le débit minimal imposé aux concessions pour cette confluence (Entraigues-sur-Truyère) est actuellement de 6 m³/s. La convention permet une réalimentation du 1er juillet au 30 septembre (voire 31 octobre si disponibilité). Ce soutien des étiages se fait dans le but d'assurer le multi-usage de l'eau (AEP, irrigation, navigation & loisirs nautiques, etc.) et favoriser la vie aquatique sur le Lot domanial jusqu'à la confluence avec la Garonne.

Cette consigne est indépendante des éventuelles variations de débit qui peuvent se produire entre l'aval d'Entraigues-sur-Truyère (lieu de cette réalimentation) et la confluence avec la Garonne, (après Aiguillon).

Constats et commentaires :

Ce début d'étiage 2011 est particulièrement marqué et précoce. En certains points du bassin, les minimums historiques des stations de mesure ont été franchis pour cette époque de l'année (avec parfois plus de 50 ans de données).

L'effet des pluies du mois de juin a permis de temporiser la situation de crise. Cependant, nous nous retrouvons désormais dans une situation similaire à celle constatée fin mai. Ce qui reste tout à fait exceptionnel pour cette époque de l'année.

Il n'est pas attendu de pluie dans les prochains jours, néanmoins, nous ne devrions pas retrouver les températures caniculaires des derniers jours dans l'immédiat.

Globalement, la situation particulière des grandes retenues hydroélectriques amont (Truyère et Lot amont), en raison des faibles débits entrants et d'une maintenance exceptionnelle sur Sarrans (longue et prévue de longue date), incite à l'économie en matière de déstockage compte tenu de l'importance de ces lacs pour les activités économiques de ces secteurs (Aveyron et Cantal).

Ceci sans négliger la demande agricole, tout au long de la rivière (Aveyron, Lot et Lot-et-Garonne), qui est à son maximum et devrait continuer à augmenter dans la prochaine décennie dans la partie la plus aval du bassin. Les consignes se devront de coller au plus près des besoins du bassin, compte tenu également du plafond du volume destockable et du risque d'avoir une sécheresse prolongée.



Suite au comité de gestion du soutien d'étiage du Lot, du 21/06, et du caractère exceptionnel de la situation hydrologique 2011, l'exploitant hydroélectrique SHEM a décidé de suspendre sa production sur les ouvrages de Capdenac, St Géry et Montbrun, afin de ne pas troubler le soutien d'étiage et augmenter son efficacité.

Entraygues-aval (12) :

Après quelques pics énergétiques, de faible intensité, lors de ces 10 derniers jours, en provenance du Lot amont, le débit est redevenu stable et faible depuis le 26/06.

Faycelles (12/46) :

Fléchissement important des débits depuis le 25/06. Il est désormais stable depuis le 27/06, les apports intermédiaires sont réduits et les prélèvements présents, car le débit est quasiment identique à l'aval d'Entraygues.

Cahors (46) :

Fléchissement important des débits depuis le 26/06. Il est désormais stable depuis le 28/06, au-dessus de son DOE : 14.5 m³/s.

Un abaissement le 28/06 peut clairement être attribué à du marnage hydro-électrique (passage temporaire sous le DOE de 12 m³/s), suite au pic constaté peu après (37m³/s). Cette pratique est totalement inadaptée à la situation tendue que nous vivons.

Coutet (47) :

Oscillations continues du débit mais toujours supérieures au DOE immédiat à l'amont (Cahors). Néanmoins le fléchissement constaté plus en amont se confirme également.

Aiguillon (47) :

Depuis le 25/06, le fléchissement du débit de la Garonne a permis de ne plus influencer la station de mesure d'Aiguillon. Le débit moyen journalier continue de fléchir et se rapprocher progressivement du DOE de la station.

Par ailleurs les débits horaires font clairement apparaître deux pics de micro-hydroélectricité par jour (passages sous le DOE puis pointes autour de 30 m³/s). Le fléchissement des débits de ces derniers jours sont en train de rendre cette pratique particulièrement gênante. Un abaissement des débits instantanés est constaté depuis hier midi.

** DOE : Débit d'Objectif d'Etiage : Débit minimum pour lequel on estime que le milieu aquatique et les usages sont maintenus dans des conditions acceptables.*

*** DCR : Débit de CRise : Débit seuil en dessous duquel sont mises en péril la plupart des usages (notamment Alimentation en Eau Potable) et la survie des espèces présentes dans la rivière.*



30/06/2011

Entente Interdépartementale du Bassin du Lot

SOUTIEN DES ETIAGES DU LOT - 2011

CONSIGNE DE DEBIT A ENTRAYGUES (aval de la confluence Lot-Truyère)

Bulletin n° **01**

La consigne de débit instantané minimal à Entraygues aval est fixée

à **9** m³/s

(**NEUF** mètres/cubes par seconde) à compter du :

VENDREDI 01 JUILLET 2011, 8 heures

Cette consigne "débit" est valable
jusqu'au **LUNDI 04 JUILLET** 8 h.
(sauf en cas de Consigne modificatrice)

Christophe ORTH
Chargé du soutien des étiages
c.orth@valleedulot.com / 06.30.05.69.84

Consigne transmise à E.D.F. :

- | | |
|---------------------------|--------------------|
| > CPO Lyon | Fax 04 78 94 54 50 |
| > G. E. H. Lot-Truyère | Fax 04 71 46 82 90 |
| > Groupement Vallée d'Olt | Fax 05 65 51 11 90 |
| > U.P. Centre | Fax 05 55 38 78 38 |

Consigne transmise pour information, par email, à :

- > ASSO. AMENAG. VALLEE DU LOT
- > AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
- > AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE – Antenne de RODEZ
- > DREAL MIDI-PYRENEES
- > DREAL AQUITAINE
- > MISE / DDEA 12
- > MISE / DDEA 46
- > MISE / DDEA 47
- > CONSEIL GENERAL 12
- > CONSEIL GENERAL 46
- > CONSEIL GENERAL 47
- > CH. AGRICULTURE 46
- > CH. AGRICULTURE 47
- > S.D. COLLECTIV. IRRIG. 47
- > FEDERATIONS DE PECHE
- > BATELERIE
- > PRODUCTEURS D'HYDROELECTRICITE
- > EPTB GARONNE



30/06/2011

Entente Interdépartementale du Bassin du Lot

SOUTIEN DES ETIAGES DU LOT - 2011

CONSIGNE DE DEBIT A ENTRAYGUES (aval de la confluence Lot-Truyère)

Bulletin n° **02**

La consigne de débit instantané minimal à Entraygues aval est fixée

à **12** m³/s

(**DOUZE** mètres/cubes par seconde) à compter du :

LUNDI 04 JUILLET 2011, 8 heures

Cette consigne "débit" est valable
jusqu'au **LUNDI 11 JUILLET** 8 h.
(sauf en cas de Consigne modificatrice)

Christophe ORTH
Chargé du soutien des étiages
c.orth@valleedulot.com / 06.30.05.69.84

Consigne transmise à E.D.F. :

- | | |
|---------------------------|--------------------|
| ➢ CPO Lyon | Fax 04 78 94 54 50 |
| ➢ G. E. H. Lot-Truyère | Fax 04 71 46 82 90 |
| ➢ Groupement Vallée d'Olt | Fax 05 65 51 11 90 |
| ➢ U.P. Centre | Fax 05 55 38 78 38 |

Consigne transmise pour information, par email, à :

- ASSO. AMENAG. VALLEE DU LOT
- AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
- AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE – Antenne de RODEZ
- DREAL MIDI-PYRENEES
- DREAL AQUITAINE
- MISE / DDT 12
- MISE / DDT 46
- MISE / DDT 47
- CONSEIL GENERAL 12
- CONSEIL GENERAL 46
- CONSEIL GENERAL 47
- CH. AGRICULTURE et UASA 46
- CH. AGRICULTURE 47
- S.D. COLLECTIV. IRRIG. 47
- FEDERATIONS DE PECHE 12, 46, 47
- BATELERIE
- PRODUCTEURS D'HYDROELECTRICITE
- EPTB GARONNE